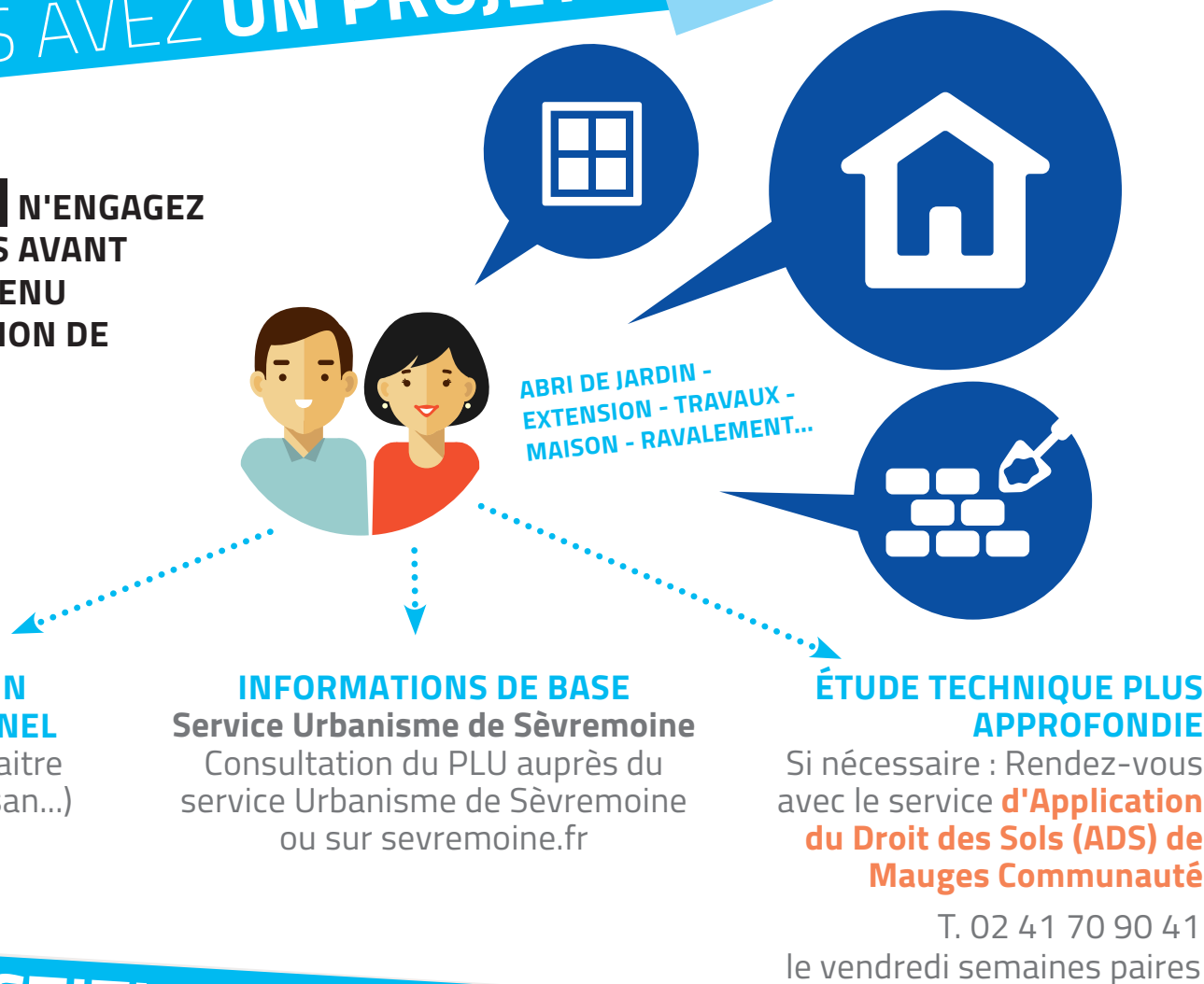


VOS TRAVAUX DE CONSTRUCTION

VOUS AVEZ UN PROJET

1

ATTENTION N'ENGAGEZ PAS DE FRAIS AVANT D'AVOIR OBTENU L'AUTORISATION DE TRAVAUX.



CONSTITUTION DU DOSSIER

PERMIS DE CONSTRUIRE, DÉCLARATION PRÉALABLE...

2



TÉLÉCHARGEMENT DES FORMULAIRES SUR www.servicepublic.fr (rubrique "Logement" puis "Autorisations d'urbanisme") ou www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319 et constitution du dossier.

3

DÉPÔT DU DOSSIER

DÉPÔT DU DOSSIER PAPIER SOIT À L'HÔTEL DE VILLE (23 place Henri Doizy à St Macaire en Mauges) **SOIT AU PÔLE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF VAL DE MOINE** (4 square d'Italie à St Germain sur Moine)

INSTRUCTION

4

LE SERVICE ADS DE MAUGES COMMUNAUTÉ :

- Vérifie la conformité du projet à la réglementation
- Demande les pièces complémentaires si besoin

EN FONCTION DE CES ÉLÉMENTS, LE SERVICE ADS DE MAUGES COMMUNAUTÉ PROPOSE UNE DÉCISION (ACCORD OU REFUS)

DÉCISION

5



LE MAIRE OU L'ADJOINT À L'URBANISME DE SÈVREMOINE SIGNE L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE OU LE REFUS

TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE, LE SERVICE URBANISME DE SÈVREMOINE CENTRALISE L'ENSEMBLE DES DOSSIERS ET ASSURE LE SUIVI ADMINISTRATIF

6

DÉBUT DES TRAVAUX

AFFICHAGE DE L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE par le demandeur

ENVOI DE LA DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER en Mairie annexe



FIN DES TRAVAUX

7

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION

attestant l'achèvement et la conformité des travaux en Mairie annexe

PAIEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

(selon les cas), un an après l'obtention de l'autorisation

PENDANT L'INSTRUCTION, UNE QUESTION SUR L'ÉTAT DU DOSSIER ?

Service Urbanisme de Sèvremoine
Pôle Val de Moine
4 square d'Italie - St Germain sur Moine
ads@sevremoine.fr

→ **Service Urbanisme Sèvremoine**
Permanence téléphonique le mardi de 14h à 17h
T. 02 41 64 76 33
ou par courriel : ads@sevremoine.fr

→ **Service ADS Mauges Communauté**
Permanence : vendredis (semaines impaires) au Pôle technique Val de Moine, sur rendez-vous
T. 02 71 70 90 41